



1131 Tolochenaz, le 21 août 2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU
CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM
Séance du jeudi 20 août 2026**

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

agissant et siégeant conformément à la loi sur l'exercice des droits politique (LEDP), porte à la connaissance des communes membres de la dite association que dans sa séance d'installation du 20 août 2026, à 18h00, à Tolochenaz, le Conseil Intercommunal de la PRM a pris les décisions suivantes :

1. de nommer pour la période 2026 à 2027 de la législature, Madame Chantal Traubaud de St-Prex, Présidente du Conseil intercommunal ;
2. de nommer pour la période 2026 à 2027 de la législature, Monsieur Serge Kazandjian, Vice-président du Conseil intercommunal ;
3. de nommer pour la période 2026 à 2027 de la législature, Madame Béatrice Genoud Maurer de Morges et Madame Géraldine Guédon de Buchillon, scrutatrices du Conseil intercommunal ;
4. de nommer pour la période 2026 à 2027 de la législature, Madame Sandra Palmieri de Tolochenaz et Monsieur Hugo Van den Hombergh de Lussy-sur-Morges, scrutateurs-suppléants du Conseil intercommunal.
5. de nommer pour la législature 2026 à 2031, M. Steve Egger de Buchillon, M. Hugo van den Hombergh de Lussy-sur-Morges, Mme Catherine Hodel de Morges, Mme Aline Garraux de Préverenges, Mme Sylvie Fuchs de St-Prex et Mme Catherine Sutter de Tolochenaz membres de la Commission des Finances et de Gestion du Conseil Intercommunal.
6. de nommer pour la législature 2026 à 2031, Mme Géraldine Guédon de Buchillon, M. Denis Sedlatchek de Lussy-sur-Morges, M. Jean-Pierre Morisetti de Morges, Mme Sylviane Lambelet-Blanc de Préverenges, M. Marc-Antoine Siegwart de St-Prex et M. Steve Aeschlimann de Tolochenaz membres suppléants de la Commission des Finances et de Gestion du Conseil Intercommunal.

La Présidente du Conseil

Chantal Traubaud



Le Secrétaire du Conseil

Steve Bruchez